

Délibération n°2021-04-22

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de cohésion territoriale 2021/2023 : demande de subvention pour l'installation d'ombrière et de bornes électriques sur le parking de Haute-Corrèze Communauté

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Élisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-04-22



Le président rappelle que lors de la séance du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a délibéré pour approuver le Contrat de Cohésion Territorial 2021 /2023 avec le Conseil Départemental de la Corrèze retraçant l'ensemble des opérations de Haute-Corrèze Communauté ainsi que les financements départementaux correspondants.

Pour chaque projet, un dossier demande de subvention doit être déposé auprès des services du Conseil Départemental de la Corrèze.

Les travaux d'installation d'une ombrière photovoltaïque et de pose de bornes électriques sur le parking de Haute-Corrèze Communauté ont été retenus dans le présent contrat.

L'estimation des travaux s'élèvent à **110 800 € HT** :

- Frais de maîtrise d'œuvre et divers (étude géotechnique, contrôle technique, SPS, diagnostics, publications) : 16 900 € HT
- Travaux : 93 900 € HT

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Département	21 640,00 €	19,53%
Etat DETR	24 000,00 €	21,66%
Etat DSIL	43 000,00 €	38,81%
Participation du demandeur : autofinancement	22 160,00 €	20,00%
TOTAL	110 800,00 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **DEMANDE** à monsieur le Président du Département de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du Contrat de Cohésion Territorial 2021-2023
- **SOLLICITE** auprès des co-financeurs les subventions comme présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

